

Fontaine-Française

Le contrat de bassin sort du ruisseau



Lundi dernier a eu lieu à Fontaine-Française la présentation du projet de contrat de bassin de la Vingeanne destiné à contribuer à terme, au bon état des eaux.

Le bassin de la Vingeanne a une superficie totale de près de 700 km², il est réparti sur 64 communes situées sur les départements de la Haute-Marne (31 communes), de la Côte-d'Or (26 communes), et de la Haute-Saône (7 communes). La Vingeanne prend sa source en Haute-Marne, à Aprey. Elle se jette dans la Saône, à Talmay, après un parcours de 92 km. Dix affluents se greffent à la Vingeanne. Sur le bassin versant, le canal Entre Champagne et Bourgogne permet de relier la Saône de Maxilly au canal de la Marne, à Vitry-le-François. Ce canal est alimenté par différents lacs dont celui de Villegusien.

Programmes de gestion raisonnée des cours d'eau

La directive cadre européenne sur l'eau a conduit les différents partenaires à mettre en œuvre des programmes favorisant une gestion raisonnée du cours d'eau. L'Établissement public territorial de bassin de la Saône et du Doubs, en liaison avec l'Agence de l'eau, a initié les réflexions et études essentielles à l'élaboration du contrat de bassin associant conseils régionaux et généraux, les communautés de communes, les syndicats locaux, les associations et l'État. Le contrat de bassin permettra d'apporter des solutions afin de répondre aux objectifs de bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques.